



## ABRI FORESTIER

### Règlement et tarifs d'occupation

Cette cabane est destinée à favoriser les moments de détente et de loisirs de chacun, nous vous prions de la laisser dans l'état tel que vous souhaiteriez la trouver.

Afin de nous aider à préserver ce site, nous vous prions de respecter les quelques règles suivantes :

- Vous êtes priés de récupérer les déchets que vous avez produits.
- Merci de bien vouloir procéder au nettoyage des locaux, sanitaires, grill et alentours de l'abri à la fin de leur utilisation.
- La fourniture du matériel de nettoyage ainsi que du papier WC sont de la responsabilité de l'utilisateur.
- Aucun clou ne sera planté dans l'abri.
- Aucune table ne sera sortie de l'intérieur de l'abri.
- Ne faire du feu qu'aux emplacements réservés à cet effet.
- Annoncer tous dégâts (involontaires ou non) ou problèmes au responsable de l'abri. Un contrôle sera effectué.

Pour toutes réservations ou renseignements, vous pouvez contacter le responsable :

**M. Laurent Joray, Pleigne, 032 431 13 84 ou 079 316 49 85**

**La Commune de Pleigne décline toute responsabilité en cas d'accident.**

### TARIFS

Habitants de Pleigne : Fr. 20.- / journée

Extérieurs : Fr. 100.- / journée

Militaires : Fr. 50.- / journée

Les demandes sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée et le paiement effectué d'avance auprès du responsable.

Nous vous souhaitons d'y passer un agréable moment.